

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXVI

VENDREDI, 3 JUILLET 1903

No. 1

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (The Trades Publishing Co.), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00
Canada et Etats-Unis - 1.50
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Lé Prix Courant, Montréal.

QUESTION ACTUELLE

Nous avons reçu de l'Hon. Lomer Gouin une petite brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre: "Question Actuelle" avec sous-titre: *le remaniement des subsides fédéraux en faveur des Provinces.*

Cette brochure est l'amplification d'un discours prononcé à Montréal, en mai dernier, par le ministre de la Colonisation et des Travaux Publics; elle est très documentée et met au point la question des subsides fédéraux aux provinces.

M. Lomer Gouin conclut avec raison que: pour développer les ressources de la Province; faire prospérer nos institutions et assurer l'autonomie des Provinces, il est nécessaire que les subsides fédéraux soient augmentés.

Sa brochure est à lire par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et aux progrès de notre Province.

M. Lomer Gouin a fait œuvre utile en publiant cette brochure dont les conclusions sont irréfutables.

LA DOMINION COTTON

Nous sommes heureux d'apprendre que le gérant de la Dominion Cotton s'est empressé de couper court à la rumeur que cette Compagnie avait l'intention de vendre ses approvisionnements de coton brut, comme l'avaient annoncé plusieurs journaux quotidiens.

Nous avons fait remarquer que cette nouvelle nous paraissait invraisemblable parceque la Dominion Cotton, en agissant ainsi, se priverait des bénéfices que lui rapporte nécessairement la transformation de la matière première en produits manufacturés. Nous disions que la fermeture de ses ateliers ferait tomber le cours de ses actions qui ont déjà fortement baissé depuis que la Compagnie a été forcée de supprimer les dividendes.

Il y avait bien des raisons pour douter de la véracité de la rumeur, mais de la façon dont elle était présentée dans les journaux, le lecteur restait forcément sous l'impression qu'une nouvelle donnée avec autant de renseignements circonstanciés ne pouvait être purement imaginaire.

Les racontars des journaux ont été évidemment inspirés.

Comme nous l'avons dit, dans notre article de la semaine dernière au sujet de la Dominion Cotton, il faut se méfier des rumeurs et des nouvelles à sensation lancées au sujet des compagnies dont les actions se négocient à la bourse.

Un homme prudent se renseigne avant d'agir. Il n'achète pas à la légère sur un premier avis favorable à la hausse d'un titre et ne se défait pas de ses valeurs au premier mot d'une nature contraire.

BEURRE DE CREMERIE ET BEURRE DE FERME

Le ministre de l'agriculture est l'auteur d'un projet de loi relativement à la démarcation à faire entre le beurre de ferme et le beurre de crèmerie.

L'Hon. M. Fisher est sans doute animé d'excellentes intentions, mais foin des intentions quand pour arriver à un but louable on emploie de mauvais moyens, on se sert de procédés injustes.

Il est un fait indéniable, c'est qu'au point de vue de l'industrie laitière en général, il existe un trop grand nombre de petites beurreries et de petites fromageries. Le bon renom de nos produits peut souffrir et souffre réellement d'un manque d'uniformité dans la fabrication de nos produits d'exportation, du beurre principalement.

Avec un nombre plus restreint de fabriques, l'inspection est plus facile; les bons fabricants experts dans leur art sont les seuls qui trouveraient de l'emploi; la qualité du produit y gagnerait forcément. On verrait moins de ces petits lots disparates qui constituent souvent une expédition en Angleterre, il y aurait, par conséquent, plus d'uniformité dans la qualité, dans l'arôme, la saveur, etc... Il y aurait, en un mot, plus d'homogénéité dans la fabrication et la composition des lots, et nos beurres obtiendraient ainsi une meilleure réputation, en même temps que des prix plus élevés sur les marchés de consommation.

S'il est désirable et même nécessaire de prendre des mesures pour arriver à de tels résultats, ces mesures ne doivent pas être pires que le mal à guérir.